

Avec les 17° de dimanche et mardi à Beauvais, on oublie presque qu'il y a deux semaines on avait -2°C l'après midi et -7° le lendemain matin. Les normes de saison sont largement dépassées ces derniers jours de l'ordre de 10°C pour le maxi et 6° pour les minimales. C'est brutal et les blés bloqués par le photopériodisme n'est profitable pas, ni les colzas qui ont été les plus fortement défoliés et qui mettent un peu de temps à redémarrer.

L'avantage c'est que les chantiers avancent mais dans des conditions qui vont commencer à se compliquer si les 5 mm du 18 février à Beauvais par exemple, ne sont pas rapidement relayés, or les prévisions vont plutôt dans le sens de l'installation d'une période plutôt sèche (quelques pluies samedi ?) alors que nous ne sommes que fin février. Si la végétation présente une certaine inertie, les insectes eux commencent à émerger, cela veut dire les auxiliaires mais aussi les ravageurs notamment sur colza.

COLZA

Fertilisation

Les belles parcelles qui n'ont pas été trop défoliées réagissent à la chaleur et avancent vite. Un quart des parcelles a atteint le stade C2 voire D1 (montaison à boutons cachés). IL faut donc suivre le rythme pour les apports d'azote et de soufre.

Sur les petits colzas, malgré tout à potentiel élevé, les doses bilan sont plus élevées et au-delà 140 unités, il est conseillé de fractionner en 3 passages et donc de commencer au stade reprise de végétation (C1 à C2). Ce premier passage a souvent été fait la semaine dernière sinon à prévoir cette semaine surtout s'il y a un peu d'eau samedi. Sur les parcelles les plus avancées en 3 apports avec 1^{er} apport déjà fait, le deuxième passage est à prévoir bientôt au stade bouton caché. Peu de parcelles sont à ce stade à ce jour, mais cela va arriver vite et si un peu de pluie est confirmée, mieux vaut passer avant.

Pour les stratégies en 2 passages, le premier apport est à faire et de préférence avant la pluie si elle se confirme.

L'apport de soufre est à quasiment systématiser au stade début montaison. Quelques parcelles ont déjà dépassé ce stade, dans ce cas ne pas attendre. La majorité des parcelles n'est pas encore tout à fait en début montaison, mais ça ne va pas tarder. On peut continuer le chantier dans la foulée.

Charançon de la tige: premières captures,

En sortie hiver, ce ravageur est généralement le premier à faire parler de lui, à fortiori avec les températures actuelles puisque l'activité démarre à 9°C et est déjà maximale à 12°C. Comme tous les ans les captures risquent d'être hétérogènes d'une parcelle à l'autre. Comme chaque année il est donc indispensable d'installer des cuvettes jaunes à la parcelle à 10 m de la bordure la plus proche d'un champ en colza l'an passé. Le but est de protéger les parcelles qui le nécessitent et d'éviter de perturber les auxiliaires dans les parcelles où leur action suffit à contrôler les populations. Une impasse aveugle est risquée à court terme, et une protection systématique finit presque toujours par aggraver les problèmes à moyen terme, et ils deviennent ingérables quand la résistance s'installe inéluctablement. A surveiller en priorité du début d'élongation jusqu'à 25 cm, voir jusqu'au stade boutons écartés sur de fortes attaques. Ne pas confondre bien sûr avec l'inoffensif charançon de la tige du chou qui a les pattes rousses entre autres. Si le diagnostic est confirmé, intervenir 8 jours après les captures ET décollement du colza avec par exemple [Cythrine L](#) à 0,25L/ha.

BLE

Dans les conditions actuelles, la végétation repart généralement, parfois plus difficilement dans les parcelles soufflées ou au contraire qui ont été très hydromorphes en hiver. Au vu de la date et si un peu de pluie se confirme, terminer les épandages du premier apport d'azote.

Par contre limiter les doses à 20-40 unités. L'objectif est que les plantes démarrent, ensuite elles vont coloniser le sol. Ce qui n'aura pas été apporté en février sera reporté sur le 2^{ème} apport. Du coup on pourra le fractionner afin d'anticiper un peu sur l'apport de la première fraction. C'est une sécurité vis à vis du risque sécheresse en début montaison. Dans les parcelles avec précédent riche ET reliquat mesuré qui présente plus de 60 u entre 0 et 60 cm, une impasse peut être envisagée pour se concentrer sur les apports de montaison et dernière feuille plus efficaces pour le rendement et les protéines.

BETTERAVES

Cette année le recours à la protection anti-pucerons sur la semence sera donc possible mais contrainte. La dose réduite appliquée (75%) devrait néanmoins être suffisante pour protéger les betteraves suffisamment longtemps sur des dates de semis normales.

Par contre après une betterave avec des semences traitées néonicotinoïdes, seules les cultures suivantes incluant les cultures intermédiaires pourront être implantées :

- En année N+1: avoine, blé, choux, cultures fourragères non attractives, cultures légumières non attractives, endive, fétuque (semences), moha, oignon, orge, ray-grass, seigle.
- En année N+2: chanvre, maïs, pavot/œillette, pommes de terre.
- En année N+3 : colza, cultures fourragères mellifères, cultures légumières mellifères, féverole, lin fibre, luzerne, moutarde tardive, phacélie, pois, radis, tournesol, trèfle, vesce.
- En année N+4 pas de restriction

Des mesures d'atténuation et de compensation existent pour déroger à ces règles. Par exemple il sera possible de semer du colza dès l'année en N+2, si sur au moins 10% de la sole de colza de l'exploitation, vous implantez d'un mélange avec 50% d'une variété très précoce à floraison (de type ES ALICIA ou équivalent), dans une parcelle qui n'a pas reçu de betteraves traitées NNI au cours des 3 années précédentes. Le but est d'attirer par précaution les pollinisateurs dans cette parcelle en priorité.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 23 février 2021 (BSV G.C. N°45), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phyl](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.